



Localisation



PLAN DE VENTE



107 Rue du Bourg 45770 Saran

Niveau	Logement	Type
N00	B013	T3

Pièces	Surfaces
Séjour / Cuisine	26,41 m ²
Chambre 1	12,33 m ²
Chambre 2	9,89 m ²
SDB	4,76 m ²
Dgt.	3,32 m ²
WC	2,98 m ²
Surface Habitable	59,69 m²

Espace vert privé	29,07 m ²
Terrasse	8,72 m ²
Surface Extérieure	37,79 m²

Légende

	Entrée principale du logement
	Tableau électrique
	Module thermique logement
	Emplacement lave-vaisselle
	Emplacement lave-linge
	Emplacement réfrigérateur
	Emplacement cuisinon
	Placard
	Fenêtre
	Porte fenêtre
	Oscillo-battant
	Volet roulant
	Volet roulant électrique
	Fenêtre à allège vitrée fixe
	Garde-corps
	Sèche serviette
	Soffite et faux plafond
	Gaine technique



Date de Mise à jour : 10/02/2023

DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ACCESSIBILITE PMR

1- ATTESTATION DE PRISE EN CONSIDERATION DU CADRE LEGAL DES DEMANDES DE MODIFICATION DE L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE (DMA*)

Mr et Mme _____

Client(s) du logement n° B013_

situé au sein de la résidence CALISTA à SARAN, certifie(nt) avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur concernant les normes PMR*, sur les logements neufs selon le décret n°2015-1770 du 24 décembre 2015 (décret consultable sur <https://www.legifrance.gouv.fr/>).

Ce décret introduit la possibilité pour le Client d'un logement neuf d'avoir recours à des travaux modifiant l'accessibilité, à sa demande, afin de permettre l'adaptation du logement à ses besoins.

Cette possibilité est toutefois encadrée pour permettre l'adaptabilité future du logement par des travaux simples et pour garantir que le logement puisse être visité par une personne handicapée, quel que soit son handicap.

- Demande(nt) au Maître d'Ouvrage de modifier la distribution de leur lot
- Déclare(nt) avoir pris connaissance de la notice d'accompagnement et en accepter les termes
- Se déclare(nt) informé(s) que les modifications envisagées rendent leur logement non conforme à la réglementation d'accessibilité PMR*
- Prends(nent) acte que les modifications demandées, seront soumises au respect des conditions fixées par le décret n°2015-1770 du 24 décembre 2015, à savoir :

L'objet de la demande de modification ne devra pas avoir pas d'incidence sur :

- Les éléments de structures,
- Les chutes d'eau, les alimentations en fluide, les canalisations d'alimentation en eau, d'évacuation d'eau et alimentation de gaz,
- Les réseaux aérauliques (VMC) situés à l'intérieur des gaines techniques appartenant aux parties communes du bâtiment,
- Les entrées d'air,
- Le déplacement du tableau électrique du logement.

- Déclare(nt) être informé(s) que ces adaptations devront faire l'objet d'une notice de réversibilité dans laquelle le Maître d'Ouvrage indiquera les travaux à réaliser afin de rendre le logement à nouveau conforme à la réglementation

Date et signature du Client(s) :

*DMA : Demande de modification de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite
*PMR : Personnes à mobilité réduite

2 - DEMANDE EXPRESSE DU (DES) CLIENT(S) DE MODIFICATION DE L'ACCESSIBILITE PMR*

Mr et Mme _____

Résidence : CALISTA

Logement : _____

- Localisation - pièce(s) concernée(s) :
Salle de bain

- Description de la demande de modification impactant l'accessibilité PMR* :
Suppression de la baignoire sabot pour une douche 120*90

- Plan de vente schématisant la demande annexé :

Un plan de vente schématisant les modifications souhaitées doit impérativement accompagner votre demande faute de quoi nous ne serions pas en mesure de la traiter.

Date et signature du Client :

*PMR : Personnes à mobilité réduite

3- NOTICE DE REVERSIBILITE (NR)

Les « travaux de réversibilité » sont les travaux à réaliser pour rendre le logement accessible aux personnes handicapées, selon les règles décrites aux articles 11 et 15 de l'arrêté du 24 décembre 2015.

Ils ne peuvent toutefois porter sur les travaux référencés dans le point 3 de la demande de modification de l'accessibilité PMR datée et signée par vos soins.

1. Description des travaux souhaités modifiant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Pièce concernée : Salle de bain/Salle d'eau

Description de la demande du Client : Modification de la baignoire en receveur de douche de 120*90 cm avec ressaut de 2cm

2. Nature des interventions nécessaires pour permettre la réversibilité du logement :

- a) Déposer/désaccorder le receveur de douche ainsi que le pare-douche si existant et reposer/raccorder la baignoire

2-1 NATURE DES TRAVAUX

- Déposer le receveur de douche
- Déraccorder le receveur aux évacuations EU
- Si nécessaire déposer la faïence jusqu'à la hauteur de la baignoire
- Poser la baignoire PMR
- Raccorder la baignoire PMR aux évacuations EU

2-2 INCIDENCE DES TRAVAUX DE REVERSIBILITE

- Intervention sur l'installation électrique
 - Oui
 - Non
- Intervention sur les revêtements de sols
 - Oui
 - Non
- Intervention sur les revêtements muraux
 - Oui
 - Non
- Intervention sur les revêtements de plafond
 - Oui
 - Non

Date et signature du (des) Client(s) :

Date et signature de la SCCV



Localisation



PLAN DE VENTE



107 Rue du Bourg 45770 Saran

Niveau	Logement	Type
N00	B013	T3

Pièces	Surfaces
Séjour / Cuisine	26,41 m ²
Chambre 1	12,33 m ²
Chambre 2	8,89 m ²
SDB	4,76 m ²
Dgt.	3,32 m ²
WC	2,98 m ²
Surface Habitable	59,69 m ²

Espace vert privé	29,07 m ²
Terrasse	8,72 m ²
Surface Extérieure	37,79 m ²

Légende

	Entrée principale du logement
	Tableau électrique
MTA	Module thermique logement
LV	Emplacement lave-vaisselle
LL	Emplacement lave-linge
F	Emplacement réfrigérateur
Cu	Emplacement cuisson
PL	Placard
F	Fenêtre
PF	Porte fenêtre
OB	Oscillo-battant
VR	Volet roulant
VRE	Volet roulant électrique
FaLV	Fenêtre à aléage vitrée fixe
GDC	Gard-meubles
SS	Sèche serviette
	Soifite et faux plafond
	Gaine technique

Date de Mise à jour : 10/02/2023